

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: (12): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Vereinsnachrichten: Circulaire de la section Schaffhousoise à toutes les sections de la société suisse des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la torse des rayures qui n'ont plus que 660^{mm}, tandis que les rayures du fusil transformé, dont la partie rayée a 873,5^{mm} de longueur, ont une torse de 810^{mm}.

Ces deux circonstances réunies doivent avoir une certaine influence sur le tir à grandes distances. Mais on ne peut pas juger cette question dans ce moment, car on n'a pas d'autres données sur la trajectoire du fusil à répétition que celles fournies par le rapport officiel sur les essais faits avec le fusil Vetterli. Ce rapport, publié en 1868, admet que le canon et la munition étant les mêmes que pour les fusils de petit calibre, la trajectoire, les élévations de la mire, les angles de tir, etc., etc., devront être les mêmes.

Nous venons cependant de voir que le canon du nouveau modèle du fusil à répétition est assez différent de celui du fusil transformé de petit calibre pour que cela puisse influer sur la trajectoire et tout ce qui en dépend. On ne pourra toutefois porter un jugement sur ce sujet que lorsque les essais que fait dans ce moment Monsieur le colonel Wursterberger sur la trajectoire du nouveau fusil seront terminés et portés à la connaissance du public.

3. Quant à la culasse mobile, la description que nous en avons esquissée a pu donner une idée de sa construction et de son jeu; mais pour en bien juger, il faut la voir et la démonter; l'impression qui en reste est que son mécanisme est assez compliqué et que quelques-unes de ses pièces sont délicates. Nous citerons, par exemple, le ressort du levier coudé qui est très long et très mince et qu'il faut enlever pour nettoyer la détente et la boîte de culasse, et la fourchette de percussion dont les deux pointes sont très minces et peuvent facilement être altérées par l'inflammation de la substance fulminante.

4. A notre avis, le fût n'est pas suffisamment relié à la boîte de culasse. Le ressort de fût ne suffit pas pour cela et la position de la baguette dont la tête repose sur la saillie de l'anneau du haut, qui est fixé au haut du fût, et dont le bout fileté est vissé dans l'écrou qui fait partie de la boîte, a peut-être pour but de compléter la liaison; mais malgré cela, il suffit de manier le fusil un peu vivement et de faire jouer la culasse mobile brusquement, comme cela doit se faire, en tenant le fusil en joue par le fût pour voir, même sans tirer, que le fût s'écarte de la boîte.

5. La crosse du nouveau fusil est plus droite que celle du fusil transformé de petit calibre, car autant que nous avons pu le mesurer sur les dessins de grandeur naturelle des deux fusils, l'angle supérieur de la crosse, qui est dans le fusil transformé à 8^{mm} au-dessous du prolongement de la surface du canon, n'est dans le fusil à répétition qu'à 6,5^{mm} au-dessous. La partie postérieure du logement du ressort en spirale, l'écrou qui le ferme en arrière et le bouton de la tige de percussion qui traverse l'écrou sont assez élevés au-dessus de la poignée de la crosse et se prolongent en arrière, surtout lorsque le ressort à spirale étant tendu, la tige de percussion sort en partie par le trou de l'écrou. Cette disposition a le double inconvénient que les pièces en question sont très rapprochées de la figure quand on vise et qu'elle donne au fusil une forme assez disgracieuse. C'est sans doute pour remédier un peu à cela qu'on a redressé la crosse, ce qui n'est pas avantageux pour viser.

(A suivre.)

CIRCULAIRE DE LA SECTION SCHAFFHOUZOISE

A TOUTES LES SECTIONS DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES OFFICIERS.

Dans notre assemblée générale de ce jour, après nous être renseignés de divers côtés, nous nous sommes occupés du contenu de la circulaire du 10 mai de la sec-

tion de Glaris, demandant que l'on cesse la fabrication du fusil à répétition, et nous avons l'honneur de vous communiquer le résultat de notre examen.

Nous ne pouvons pas cacher que le contenu de cette circulaire nous a produit l'effet d'être, sinon écrite avec partialité, au moins confuse ; celui qui a quelques connaissances des nombreux systèmes à un coup qui existent de différents côtés, ne se contenterait en tous cas pas des fusils Walser, Martini ou Freuler, s'il était appelé à faire un choix ; nous trouvons également dans cette circulaire des points qui sont en partie erronés, en partie peu clairs, et elle nous fait l'effet d'avoir été écrite à la légère.

En tête de cette circulaire se trouve le résultat comparatif du tir qui s'est fait à Glaris avec le fusil à répétition concurremment avec les fusils de Walser, Martini et Freuler et l'on voudrait se baser sur ces résultats pour mesurer la valeur de ces armes. Outre cela, attendu que la justesse du tir est complètement indépendante du système, un tir comparatif comme celui qui a eu lieu à Glaris est peut-être de nature à constater l'habileté du tireur ; dans de pareils tirs, le maniement de l'arme devrait plutôt être soumis à des comparaisons faites par des gens également inexpérimentés ; par conséquent, les essais de Glaris, qui se sont faits dans des conditions d'inégalité et en quelques heures, ne peuvent point servir de base comparativement aux essais répétés et détaillés de la commission fédérale.

Dans notre opinion, les essais faits avec une entière impartialité, sans parti pris, et sans intérêts personnels, dont les résultats sont soumis à un contrôle également impartial, peuvent seuls servir de base.

Prenant note ensuite des renseignements qui nous ont été fournis par la personne qui a apporté à Glaris le fusil à répétition, nous voyons que celui-ci est parti le matin de Neuhausen, qu'il est arrivé à midi à Glaris et qu'il n'était pas du tout informé de ce qu'on devait lui faire faire. Il est vrai que celui-ci était un contrôleur ; ce n'était cependant pas en cette qualité qu'il s'était rendu à Glaris, mais occasionnellement avec le fusil à répétition, et dans l'idée qu'il devait simplement faire connaître cette arme ; il fut appelé à un concours de tir avant d'avoir eu l'occasion de tirer avec ce fusil, monté la veille seulement, tandis que les autres tireurs qui maniaient les fusils à un coup étaient habitués à ceux-ci, car c'étaient ou les constructeurs eux-mêmes ou des tireurs choisis ayant acquis l'habitude de leur arme et qui, dans tous les cas, étaient préparés à l'avance dans l'idée de donner un camouflet au fusil à répétition.

On lit plus loin dans la circulaire glaronnaise : « l'ingénieuse construction du fusil à répétition doit être reconnue » par contre cette construction est beaucoup trop compliquée pour notre infanterie, qui arriverait avec peine à pouvoir démonter et remonter d'une manière convenable l'arme.

On s'est déjà servi dans le temps de ces arguments contre tous les progrès que l'on a fait faire à l'armement de nos milices ; notre infanterie ne mérite pourtant pas qu'on la taxe d'une pareille incapacité ; elle s'est familiarisée en peu de temps avec chaque nouveauté et elle s'y accoutume facilement, surtout si les officiers leur en montrent le bon exemple en se familiarisant eux-mêmes avec les armes et en leur communiquant, dans leur service avec les confédérés, les nouveautés, de manière à leur inspirer de la confiance, au lieu de leur ôter cette confiance dans l'arme, comme cela arrive fréquemment, par une critique défavorable servant à cacher leur ignorance.

En ce qui concerne la complication que l'on reproche au fusil à répétition, la preuve n'en a jamais été donnée et c'est seulement superficiellement qu'on lui a

adressé ce reproche ; le démontage et le nettoyage des pièces se fait rapidement et avec facilité.

La circulaire fait la remarque que les mouvements nécessités par la charge sont fatigants ; cette opinion est formulée à la légère, ou bien à la suite d'un préjugé, ou d'une ignorance simulée à dessein pour dénaturer la vérité.

C'est justement le mouvement tout naturel et facile à exécuter, se faisant d'une manière non interrompue de droite à gauche puis en arrière pour ouvrir, en avant et à droite pour fermer, qui fait que le fusil Vetterli se charge d'une manière agréable. Pour ce qui concerne l'habitude à prendre du maniement de cette arme, on ne doit pas ignorer que pendant les épreuves à Thoune, on employa à cet effet des hommes qui n'étaient rien moins que choisis et qui n'avaient nullement été instruits auparavant dans la connaissance du fusil à répétition, et malgré cela, dès les premiers jours, après avoir reçu à cet effet une courte instruction, ils furent à même de soigner bientôt d'une manière satisfaisante leurs armes eux-mêmes et ils furent promptement familiarisés avec elles.

Nous avons nous-mêmes fait des expériences favorables avec un fusil à répétition qui avait été mis à notre disposition ; des recrues qui n'avaient jusqu'alors jamais vu un fusil à répétition firent, dans un exercice de tir de campagne, un feu pour la première fois à 400 pas de 10 coups en 43/47 secondes en touchant les deux fois 8 fois la cible, sur lesquels il y eut 3 et 4 mannequins, et ces recrues furent surpris de la facilité et de l'agrément qu'ils trouvèrent dans le maniement de l'arme.

C'est dommage qu'il n'y ait pas eu un plus grand nombre de fusils à répétition entre les mains de la troupe ; ces faits seraient plus généralement arrivés à la connaissance du public ; nous regrettons aussi que la commission d'essais, de son côté, n'ait pas fait paraître un résumé complet des résultats obtenus dans ses recherches et que ce résumé n'ait pas été mis à la portée du public, ce qui sans nul doute aurait beaucoup tranquillisé les esprits et fait tomber le préjugé contre le fusil à répétition.

La circulaire de Glaris remarque que, pour ceux qui tirent à gauche, le fusil à répétition ne pourrait pas être utilisé, et que l'on comptait parmi les Glaronnais de 8 à 10 % de ces gauchers ; nous pouvons à peine nous figurer une proportion aussi exceptionnelle que défavorable ; admettons cependant que l'on comprenne par là la mise en joue, empêchement auquel le fusil à répétition n'est pas plus sujet que les autres armes, en somme les tireurs gauchers trouveront toujours un désavantage et par conséquent le tir à gauche devrait être réservé exclusivement pour les cas de nécessité absolue.

Un avantage est concédé au fusil à répétition par les camarades de Glaris ; il est question du « chargement de la chambre. » Nous pensons qu'ils entendent par là la réserve du magasin, vu que les fusils à un coup ont aussi bien que le fusil à répétition leur chambre à charger ; cet avantage cependant n'est pas apprécié plus loin et on passe immédiatement au reproche de complication.

Lors même que peu d'entre nous aient eu l'occasion d'assister à des batailles ou combats, nous n'en croyons pas moins posséder assez de connaissances pour pouvoir former d'une manière convenable notre jugement sur les cas qui peuvent se présenter ; de notre côté nous ne voulons pas nous plier à une tactique de fantaisie d'après laquelle il n'y aurait plus à l'avenir de rencontres entre de grandes masses dans une formation plus ou moins serrée. Une pareille tactique n'est indiquée nulle part dans notre plus récent règlement, lequel a cependant été élaboré en vue de l'usage des armes se chargeant par la culasse.

Si, comme de raison, on doit admettre les opérations avec de grandes masses, les rencontres, etc., pour déterminer la fin d'une action, alors la puissance destructive; l'effet du feu dans un combat à bout portant doivent être pris en sérieuse considération, et dans ces circonstances le fusil à répétition acquiert sa véritable valeur.

Nous ne croyons pas nous tromper en admettant que l'on pourra utiliser tous ces avantages en pareille occasion, comme on peut le faire dans un tir de stand; d'ailleurs l'introduction de chaque cartouche pourra aussi se faire successivement, avec toute la tranquillité, le sang-froid, la sûreté et la rapidité qu'on veut attribuer au seul fusil à un coup et qui se pratiquent déjà sur la place d'exercice en face d'un but inanimé.

En pareille circonstance nous avons de plus, avec le fusil à répétition, une réserve de 13 cartouches que l'on n'est pas obligé de prendre et d'introduire l'une après l'autre et que l'on peut tirer successivement avec rapidité; et cette possibilité constitue à notre avis *l'avantage* du fusil à répétition, avantage qui ne serait pas non plus sans exercer sa puissance sur les dispositions morales, et qui pourrait par exemple être d'une grande utilité pour des sentinelles, pour des patrouilles, pour des surprises nocturnes, etc.

La décision prise par nos autorités militaires et supérieures prouve que l'on a admis la valeur du système à répétition, et comme nous avons lieu de le croire, non sans mûres réflexions.

Nous ne voulons cependant pas rester stationnaires, nous voulons au contraire chercher à parer par des recherches plus étendues aux inconvénients que le fusil à répétition peut avoir. La justesse de tir, comme cela a été remarqué plus haut, est tout à fait indépendante du système de fermeture et ne peut en aucun cas être influencée par le fait de la répétition.

La solidité de la fermeture repose sur une base mathématiquement sûre, et elle s'est démontrée comme supérieure dans les essais de tir. L'arme n'est pas plus lourde que notre fusil de chasseur et ne dépasse pas 9 livres; elle est par conséquent dans des conditions normales lors même qu'un fusil à simple charge d'une même construction de canon serait plus léger.

Le maniement et le démontage sont, comme cela a été remarqué, agréables, simples et faciles.

Les complications que comportent les armes à répétition consistent dans le mécanisme répétiteur qui est :

1^o Le transporteur avec le levier.

2^o Le magasin.

Ceci admis il compte cependant moins de pièces que les armes que nous avons eues jusqu'ici, le Peabody compris, et en outre il est plus facile à démonter que celui-ci; nous devons par conséquent nous demander en quoi consiste la complication? — probablement dans le fait qu'avec la suppression du mécanisme de répétition, en substituant à la boîte du fusil à répétition avec les bandes, une simple boîte avec ouverture pour charger, on obtiendrait le fusil à un coup le plus simple, le plus commode et le plus léger que l'on serait dans le cas d'avoir? Il ne participerait plus alors aux avantages du fusil à répétition et de sa réserve de cartouches.

Il ne peut pas être reproché d'autre genre de complication au fusil à répétition Vetterli.

Dans les armes recommandées à Glaris, il est à remarquer que les systèmes à bloc de fermeture, comme les fusils *Martini* et *Walser* aussi bien que le fusil *Freuler* (système *Scharps* à targette d'obturation verticale) ont ceci de commun

entre eux que pour ce qui concerne les cartouches à feu périphérique, ils sont sensibles et très délicats, et il arrive à ceux-ci que le mouvement d'ouverture par le moyen de la sous-garde devient pénible. Dans la recommandation en faveur du fusil Martini, il a été justement remarqué, que pour le système à bloc de fermeture il faudrait arriver à un autre système de cartouches.

Avec le fusil Martini, lorsque l'arme est chargée et que l'on a désarmé le ressort, on ne peut pas armer de nouveau sans que la cartouche contenue dans le canon soit extraite de la même manière qu'un tube vide, à moins que l'on ne prenne des précautions pour l'éviter.

La manière d'armer au moyen du mouvement de la sous-garde ne peut pas convenir dans toutes les positions, par exemple lorsque l'on est couché il devient embarrassant.

Lorsqu'il est question d'un feu de vitesse, l'arme restant en joue, le mouvement de la sous-garde est embarrassant en ce que le tireur a toujours la propension à sortir le fusil de l'épaule; le soldat en campagne n'a pas alors le loisir de faire comme les tireurs de stand qui encrossent leur arme en boutonnant leur habit par dessus ou qui employent différents appareils pour fixer solidement leur arme à l'épaule.

Lorsqu'une cartouche n'est pas poussée en avant d'une manière complète dans son logement, on ne peut pas fermer et en forçant on court le danger de faire partir le coup prématurément.

Le fusil Walser est une copie du Martini ou une imitation de celui-ci dont il dérive; il ne présente en tous cas sur lui aucun avantage, vu que le Martini ne nécessite pour charger qu'un 8^{me} de cercle de mouvement de la sousgarde, tandis que le fusil Walser nécessite un quart de cercle de mouvement et demande par conséquent un plus long mouvement du bras, ce qui cause une plus grande fatigue; au surplus, le mouvement de la sous-garde au fusil Walser n'a pas la vivacité désirable et demande pour l'extraction des tubes vides un exercice spécial.

Le fusil Freuler (système Scharps) reste dans tous les cas en arrière de celui de Martini, la targette verticale d'obturation est encore plus facilement sujette à des dérangements et à des interruptions qu'avec le système à bloc de fermeture; il est encore plus sensible pour les cartouches et plus sujet que le Martini à l'enrassement.

Il ne faut pas perdre de vue, avec le fusil Vetterli, qu'on peut l'ouvrir et le fermer facilement dans toutes les positions, et cela agréablement, tant étant couché qu'en restant en joue; dans ce dernier cas, au lieu de descendre le fusil de l'épaule, on le presse contre celle-ci en retirant le cylindre horizontalement.

Il est facile à entrevoir par là que lorsqu'on retire le cylindre horizontalement en arrière, l'ouverture, pas plus que l'extraction des tubes vides, ne peut être empêchée.

La circulaire de Glaris désigne les partisans zélés du système à répétition Vetterli parmi les plus hautes sommités militaires; ce n'est pas sans raison que nous croyons que la commission fédérale d'essai a pris ses conclusions en faveur du fusil Vetterli, qu'elle l'a fait sans hésitation ni précipitation et qu'elle n'a pas recommandé son adoption avant d'avoir été entièrement persuadée de la supériorité de cette arme; et nous croyons que l'autorité fédérale n'a pas donné suite à cette recommandation sans y avoir mûrement réfléchi.

Nous n'avons pas non plus à nous occuper de ce qui se fait dans d'autres états; la Suisse fut la première et fut pendant longtemps le seul état sur le continent qui ait introduit les armes de petit calibre avec une grande précision de tir, et d'autres états, seulement plus tard, en firent autant. Devrait-elle, parce que certains sys-

tèmes sont essayés en Angleterre ou ailleurs, ou parce qu'une commission étrangère aurait recommandé telle ou telle adoption, devrait-elle abdiquer son indépendance en copiant ce que les autres font ?

Nous ne voulons pas admettre une pareille possibilité.

Nous ne voulons pas davantage d'un système qui aurait pour effet de nous doter de deux espèces de munitions, alors que nous avons cherché pendant de longues années à obtenir l'unité des munitions.

La reprise des essais devrait être envisagée par plus d'une personne avec faveur, surtout en vue des nombreux systèmes que l'on a maintenant et de la facilité que l'on a en Suisse de les copier ; la reproduction des uns ou des autres ouvrirait un plus large champ que précédemment aux modifications n'amenant pas toujours des améliorations, et encore bien des inventions se présenteraient avec de nouveaux systèmes soi-disant supérieurs à tout ce qui existe.

Déjà maintenant, aux fusils Martini, Walser et Freuler, s'ajoutent aussi ceux de Gisy, Zoller et autres ; on ne saurait prévoir de résultat final à de nouvelles épreuves. Ne nous trompons pas non plus en croyant contenter tout le monde ; chaque arme à laquelle on accorderait la préférence rencontrerait aussitôt son adversaire qui chercherait à la renverser en la désignant comme compliquée, impratique et impropre au service, etc.

Dans la circulaire de Glaris on exprime le désir qu'il soit encore fait préalablement des essais par de bons *carabiniers* tout comme par des détachements de notre infanterie, *troupe non choisie*. Ce désir n'est pas clair pour nous ; il a toute l'apparence de vouloir imposer une prépondérance du carabinier sur l'infanterie au point de vue d'une arme de stand. Nous protestons en tous cas contre cette manière de faire.

Nous pouvons vous assurer, chers camarades et confédérés, qu'à Schaffhouse nous avons pris et que nous prendrons une part aussi grande que dans d'autres Cantons à la question de notre nouvel armement, et cela sans partialité ni parti pris. Par contre nous ne penchons pas en faveur du système tendant à travailler contre les décisions qui ont été prises par nos autorités fédérales à la suite de nombreux essais et de longues études de la commission fédérale ; et nous ne reconnaissions ni la nécessité, ni la justification des propositions de nos camarades glaronnais, surtout en considération de ce qu'il n'y a pas encore eu un nombre convenable de ces armes en service et que les reproches qu'on lui adresse se basent sur quelques premiers exemplaires construits d'une manière imparfaite.

Nous avons la ferme conviction que nos hautes autorités n'ont pas pris à la légère une pareille décision, et vu la complète impossibilité où l'on est de pouvoir répondre à la fois à tous les désirs, nous ne pouvons pas nous joindre aux démarches de nos camarades de Glaris, démarches qui nous laissent plutôt l'impression d'exploitation d'opinions partiales.

En vous donnant connaissance des décisions prises à l'unanimité de notre assemblée générale comme suit :

- 1^o De ne pas nous joindre aux propositions de la section de Glaris ;
- 2^o De communiquer aux camarades des autres sections nos discussions à ce sujet ; nous vous prions plutôt, chers camarades, et nous voudrions vous inviter à travailler contre les préjugés erronés et d'aider à pousser de toutes vos forces à l'union, et nous vous prions d'agrérer, chers camarades, nos salutations cordiales.

Schaffhouse, le 30 mai 1869.

Le secrétaire,
(signé) VOGLER, major.

Le président de la section,
(signé) BOLLINGER, commandant.

Tandis que les sociétés d'officiers d'Argovie et de Zurich ont pris aussi parti en faveur du fusil à répétition Vetterli et refusent de s'associer aux réclamations contre son introduction dont la société des officiers de Glaris a pris l'initiative, la société militaire d'infanterie de Bâle (officiers, sous-officiers et soldats) vient d'appuyer à peu près à l'unanimité de ses membres les démarches faites par les Glaronnais auprès du Conseil fédéral pour que de nouveaux essais pratiques soient faits sur une grande échelle avant toute résolution absolument définitive en cette affaire.

La société des officiers glaronnais ayant convoqué toutes les sections des Cantons à un essai comparatif des nouveaux fusils pour le 20 juin à Rapperschwyl, en vue de faire suspendre la fabrication actuelle des fusils Vetterli, ces essais ont eu lieu comme ils avaient été annoncés. Dix Cantons seulement y étaient représentés, à savoir ceux de Zurich, Lucerne, Schwytz, Glaris, Bâle-Ville et Campagne, Grisons, Argovie et Thurgovie.

Les résultats pour le tir accéléré par les meilleurs tireurs, en deux minutes de temps, à 800 pieds de distance, ont été les suivants, d'après le *Bund* :

Avec le fusil :

Freuler	33 coups et atteint 25 fois.
Martini	30 » » 17 »
Infanger-Gamma . . .	28 » » 20 »
Walser	27 » » 8 »
Vetterli	24 » » 15 »
Peabody	19 » » 15 »
Zoller	22 » » 11 »
Pfyffer	22 » » 10 »
A genou : Martini . . .	
» Gamma . . .	33 coups et atteint 18 fois
» Freuler . . .	29 » » 22 »
» Vetterli . . .	27 » » 17 »
» Vaizer . . .	25 » » 20 »
» Peabody . . .	24 » » 21 »
» Zoller . . .	24 » » 19 »
» Walser . . .	22 » » 11 »
Couché : Martini . . .	
» Freuler . . .	28 coups et atteint 18 fois.
» Gamma . . .	27 » » 13 »
» Vetterli . . .	23 » » 18 »
» Zoller . . .	21 » » 18 »
» Walser . . .	21 » » 9 »
» Walser . . .	18 » » 11 »

Sur ces divers résultats l'assemblée des délégués n'a pas pensé pouvoir encore prendre de décision définitive. Les délégués sont chargés de faire rapport à leurs sections respectives et de donner connaissance du résultat à la société glaronnaise.

On s'abstiendra, pour le moment, dit le *Bund*, de demander à l'Assemblée fédérale la suspension de la fabrication du fusil Vetterli, ainsi que des mesures à prendre pour la continuation des essais comparatifs de tir.

D'autre part un journal de Glaris donne les renseignements ci-dessous :

Le Vetterli, à 320 pas, sur 114 coups en a touché 77/21.

Le Martini sur 135 coups en a touché 77/34.

Deux systèmes nouveaux se sont montrés supérieurs, à savoir :

Le Freuler, qui a touché 89/39 sur 130 coups.

Le Gamma, , 102/26 » 130 »

Le Peabody et le Zoller n'ont pu lutter longtemps, ayant eu leurs extracteurs détraqués ; le Walser non plus, son inventeur ayant été empêché par maladie.

DESCRIPTION DU SYSTÈME DE CULASSE MARTINI.

(Voir planche ci-jointe.)

Le bout fileté du canon B se visse dans un trou taraudé, qui se trouve dans le haut de la paroi antérieure de la boîte de culasse, et la chambre qui forme la partie postérieure de l'âme du canon est élargie de manière à recevoir la cartouche.

La boîte de culasse A, en fer forgé, ouverte par en haut et par en bas, présente à l'intérieur un évidement rectangulaire qui sert de logement à tout le mécanisme de la culasse. La chambre et l'ouverture supérieure de la boîte sont fermées par le bloc-obturateur D, qui tourne autour du pivot placé à la partie postérieure et supérieure de la boîte, du côté opposé à la chambre. Ce pivot ne sert que d'axe pour le mouvement tournant du bloc ; il ne reçoit pas le choc résultant du recul, qui n'agit que sur la paroi postérieure de la boîte contre laquelle le bloc est repoussé. Le bloc est maintenu fermé par le levier E qui tourne autour du pivot F fixé dans la partie inférieure et postérieure de la boîte. La partie du levier qui se trouve à l'intérieur de la boîte a la forme d'une fourchette et lorsque la culasse est fermée, cette partie pénètre dans une excavation pratiquée à la partie inférieure du bloc, de manière à ce que celui-ci ne peut être ouvert ni par le recul ni par des gaz qui s'échapperaient accidentellement.

Lorsqu'on ouvre le levier E, la fourchette sort de l'excavation du bloc et ses deux dents viennent frapper contre deux parties saillantes du bloc qui tourne sous ce choc autour du pivot a, de manière à ce que son bout antérieur tombe et laisse la chambre ouverte. Lorsqu'on baisse encore un peu le levier, le bloc vient frapper contre un des bras du levier coudé C, qui sert d'extracteur ; l'autre bras se trouve ainsi retiré en arrière et le crochet qui le termine saisit le bourrelet de la douille et la rejette en dehors de la boîte.

Au centre et dans la longueur du bloc est pratiqué un trou cylindrique dans lequel la tige de percussion H et le ressort de percussion à spirale J sont enfermés par la vis de fermeture K et par la vis d'arrêt M.

La noix L, enfilée sur une partie carrée du pivot F et placée entre les deux branches de la fourchette, pénètre dans une rainure pratiquée dans la tige de percussion.

Lorsqu'on ouvre le levier E, la noix tourne avec le pivot, jusqu'à ce que la gâchette M, qui est en communication avec la détente N, puisse pénétrer dans le cran de la noix. Si l'on referme le levier, la noix reste arrêtée par la détente, et le ressort de percussion se trouve ainsi complètement tendu.

La détente est protégée par le pontet P, qui est fixé à la boîte par quatre lappettes qui sont traversées par les pivots F et K.

L'extrémité droite du pivot P est munie d'une languette qui s'applique sur la paroi extérieure de la boîte, et qui sert d'indicateur pour montrer la position de la noix qui est fixée sur le pivot. On sait ainsi si le ressort de percussion est tendu ou non.

Dans l'intérieur du pontet se trouve encore un glissoir de sûreté ou verrou R, et lorsqu'on sait par la position de l'indicateur que le ressort est tendu, on peut pousser ce verrou sous la détente ou sous la gâchette de manière à ce qu'on ne puisse pas faire partir le coup. Le verrou est muni d'un bouton S qui sort de la